

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

#### **Objet**

**Etablissement de la liste annuelle des jurés de la cour d'assises des Côtes d'Armor  
pour l'année 2017 par tirage au sort**

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi du 28 juillet 1978 (Journal Officiel du  
29 juillet) portant modification des articles 260 et 261 du Code de Procédure Pénale,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au tirage au sort parmi les  
personnes inscrites sur la liste électorale de Rostrenen ayant atteint l'âge de  
23 ans au 31 décembre 2016.

Il s'agit de tirer au sort 9 personnes.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir procédé au tirage au sort,  
DECLARE :

- approuver la liste des personnes suivantes tirées au sort pour assister aux jurys  
d'assises en 2017 :

.../...

<b>N°</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Nom Jeune Fille</b>	<b>Date naissance</b>	<b>Adresse</b>
1	GADOUM Mohamed		14/11/1945	17 rue de Koadernod 22110 ROSTRENEN
2	Nicole	LE BOULC'H	20/09/1934	8 Cité Bellevue 22110 ROSTRENEN
3	LE FUR Jérôme		04/09/1981	Botan 22110 ROSTRENEN
4	TRICOT Viviane	BOULANGER	17/07/1966	27 rue Gambetta 22110 ROSTRENEN
5	Marie-Paule	BOURNOT	26/01/1959	Place du Docteur Raoult Appartement n°23 22110 ROSTRENEN
6	COATMELLEC Azeline	LE LOUARGANT	06/05/1938	6 Cité Bellevue 22110 ROSTRENEN
7	MORVAN Guirriec		03/10/1965	22 rue de Strasbourg 22110 ROSTRENEN
8	PHILIPPE Serge		03/05/1960	30 Cité du Manoir 22110 ROSTRENEN
9	TOUANEN Louis		15/11/1941	23 rue Le Hir 22110 ROSTRENEN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p style="text-align: center;"><b>Objet</b> <b>Personnel Communal</b> <b>Tableau annuel d'avancement de grades des agents ayant bénéficié d'une promotion</b> <b>au titre de l'année 2016</b> <b>Approbation</b></p>
--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient  
au Conseil Municipal de créer les emplois permanents,

Considérant qu'il convient d'ouvrir dans le tableau des effectifs 3 postes afin d'assurer les  
avancements de grade des agents de la commune pour l'année 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de créer trois postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe à  
temps plein, à compter du 01/01/2016,
- 
- et de modifier le tableau des effectifs en conséquence comme suit :

.../...

<b>Poste</b>	<b>Autorisé par le Conseil Municipal</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Non Pourvu</b>
Poste d'adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0

Le Conseil Municipal valide la suppression dans le tableau des effectifs les postes suivants :

- 3 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>	
Titulaires : 23	

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

#### **Objet**

**Autorisation donnée au Maire de signer la convention du Réseau des bibliothèques de  
Rostrenen et Carhaix - Approbation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire de la Commune de GOURIN de quitter le réseau des bibliothèques  
regroupant les bibliothèques de Rostrenen, Carhaix et Gourin,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de la nouvelle  
convention (document annexe) entre les bibliothèques de Rostrenen et Carhaix.

Il est donné lecture de la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur Le  
Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE -

- d'approuver la nouvelle convention de fonctionnement du réseau des  
bibliothèques de Rostrenen et Carhaix,

.../...

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>	
Titulaires : 23	

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le 13/05/2016

et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p align="center"><b>Objet</b> <b>Présentation de la Commune Nouvelle</b></p>
---

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance, à l'aide du document ci-joint en annexe, les grands principes de création et de fonctionnement d'une commune nouvelle.

A l'initiative de Jean-Paul LE BOËDEC, une réunion a eu lieu le 24 mars dernier entre les communes de l'ancien canton de Rostrenen et Côtes d'Armor Développement qui a présenté le document que chaque Conseiller Municipal a reçu. Ce document devait être présenté également au sein des Conseils Municipaux des autres communes qui étaient invitées à la réunion.

A l'issue de la présentation du document et d'un débat au sein du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire fait savoir qu'il y a déjà eu des échanges entre les différentes communes de l'ancien canton de Rostrenen, mais aujourd'hui il n'y a rien d'arrêté car il faudra travailler en amont sur les points soulevés ce soir comme la fiscalité, le personnel, le fonctionnement de la commune nouvelle, informer et échanger avec la population...

Monsieur Le Maire pose la question : doit-on poursuivre la réflexion avec les autres communes ?

.../...

Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable à l'unanimité afin de poursuivre la réflexion de la création d'une commune nouvelle avec les communes intéressées.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

### **Objet**

**Subvention de fonctionnement pour un enfant résidant à Rostrenen scolarisé à la  
Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de Saint-Nicolas du Pélem  
Approbation**

Monsieur Le Maire fait savoir que dans le cadre de la scolarisation obligatoire d'une enfant  
résidant à Rostrenen dans la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de  
Saint-Nicolas-du-Pélem, il est demandé à la commune de Rostrenen de participer aux frais  
de fonctionnement de cette élève à hauteur de 671,72 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Il est demandé au Conseil Municipal de verser une subvention de fonctionnement d'un  
montant de 671,72 € pour la scolarisation d'une élève de Rostrenen à la CLIS de  
Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de verser une subvention d'un montant de 671,72 € pour la scolarisation d'une élève  
de Rostrenen à la CLIS de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'année scolaire 2015/2016.  
Cette subvention sera versée à la Commune de Saint-Nicolas-du-Pélem.

### **VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

.../...

<b>Pour</b>	<b>21 : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -</b>
-------------	--

	Nolwenn BURLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>	
Titulaires : 23	

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016

et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

**PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

**ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p><b>Objet</b> <b>Subvention exceptionnelle</b> <b>à l'Association Investir en Cœur de Bretagne (AICB)</b> <b>Approbation</b></p>
--

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le versement exceptionnel d'une subvention de 500 € à l'Association Investir en Cœur de Bretagne (AICB) qui œuvre depuis plusieurs mois à la revitalisation de l'économie du secteur local.

Le rôle de l'AICB est d'identifier et de promouvoir les opportunités d'investissement, de prospector et d'accompagner les porteurs de projets afin de faciliter leur implantation ou développement sur le secteur de Rostrenen. Un rôle de facilitateur qui a pour ambition de revaloriser et promouvoir l'attractivité du territoire et de replacer le secteur de Rostrenen dans le radar des investisseurs et des entrepreneurs afin de soutenir la création d'au moins 200 emplois sur le territoire d'ici fin 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association Investir en Cœur de Bretagne (AICB). .../...

- <b>Pour</b>	
---------------	--

<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND - Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC - Cécile LEFRESNE - Noël LUDE	
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p style="text-align: center;"><b>Objet</b> <b>Bilan de la concertation et</b> <b>Arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme</b></p>
---

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la révision allégée du PLU a été menée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présente ledit projet.

Il explique qu'en application de l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme, le bilan de la concertation, dont a fait l'objet de révision du projet de PLU, doit être tiré et, qu'en application de l'article L.153-34 du même Code, le projet de révision du PLU doit être arrêté par délibération du conseil municipal, communiqué ensuite pour avis aux personnes publiques associées (PPA) et faire l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la commune et des PPA mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.

#### **Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 153-34 et R. 153-12,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal du 14 janvier 2015 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2016 prescrivant la révision allégée du PLU et définissant les modalités de la concertation et les objectifs principaux poursuivis par la commune, .../...

**VU** la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions déterminées par la commune et qui a donné lieu au bilan ajouté en annexe de la présente délibération du Conseil Municipal,

**ENTENDU** l'exposé de M. Le Maire,

**VU** le projet de révision allégée du PLU, prêt à être arrêté par le Conseil Municipal, et notamment ; le rapport de présentation, l'examen au cas par cas, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), les documents graphiques, le règlement, les annexes s'il y a lieu,

**CONSIDERANT** que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées (PPA) et qu'il fera ensuite l'objet d'un examen conjoint avec les PPA, et ce avant le début de l'enquête publique.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de tirer le bilan de la concertation prévue par la délibération prescrivant la révision allégée du PLU, soit :

Cette concertation a revêtu la forme suivante : voir document annexe à la présente délibération.

Cette concertation n'a pas révélé de points particuliers.

Le Conseil Municipal tire le bilan de cette concertation, clôt celle-ci et arrête le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération, composé d'un rapport de présentation, d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), de documents graphiques et d'un règlement.

**PRECISE** que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme.
- aux communes limitrophes.

**PRECISE** que le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'un examen conjoint avec les PPA (Personnes Publiques Associées), conformément aux articles L. 153-34 et R. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

**PRECISE** que l'ensemble du projet de révision allégée arrêté, accompagné du procès-verbal de la réunion d'examen conjoint, sera ensuite soumis à l'enquête publique par Le Maire, ce en application de l'article R. 153-12 du Code de l'Urbanisme.

- La présente délibération sera transmise au Préfet des Côtes d'Armor au titre du contrôle de légalité. .../...

- La présente délibération fera l'objet de la publicité suivante, ainsi que prévu par les articles R.153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme :
  - un affichage en Mairie pendant un mois,
  - une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
  - une mise à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

**Annexe à la délibération du 11 mai 2016 portant Bilan de la concertation et Arrêt du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme**

Cette concertation a revêtu la forme suivante :

*Moyens d'information utilisés :*

	<ul style="list-style-type: none"><li>▫ affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires,</li><li>▫ Mention faite sur le site Internet de la commune de ROSTRENEN : <a href="http://www.rostrenen.fr">www.rostrenen.fr</a> de l'engagement d'une révision allégée du PLU,</li><li>▫ Publication d'un article dans la presse locale,</li><li>▫ Publication d'un article dans le Journal d'Informations Municipales Keleier Rostrenn de juin 2016</li></ul>
--	--

*Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :*

<ul style="list-style-type: none"><li>▫ Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi qu'un registre d'observations en Mairie servant à recueillir par écrit les remarques et observations</li></ul>	
---	--



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p align="center"><b><u>Objet</u></b> <b><u>Déclassement dans la voirie communale de parties de voie</u></b> <b><u>au lieu-dit Lanhellen</u></b> <b><u>Approbation</u></b></p>
--

**Vu** le Code de la Voirie Routière (articles L141-3)

**Vu** le Code des Relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015,

**Vu** l'arrêté municipal du 15 janvier 2016 soumettant à l'enquête préalable le dossier de  
déclassement dans la voirie communale.

**Vu** le registre d'enquête clos le 15 mars 2016 ne comportant aucune réclamation contraire à  
ce sujet,

**Vu** l'avis favorable de M. SPARFEL Commissaire enquêteur sur ce dossier, sous réserve  
que l'évacuation des eaux naturelles ne soit pas empêchée par la surélévation du terrain ou  
par des constructions constituant un obstacle à l'écoulement sur le délaissé n° 1,

CONSIDERANT que les délaissés communaux sis à Lanhellen étaient à l'usage de  
desserte,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du  
public dans la mesure où il ne compromet pas la desserte des propriétés riveraines, .../...

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- CONSTATE la désaffectation du bien sis à Lanhellen ;
- DECIDE du déclassement du bien sis Lanhellen du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

### **VOTE**

#### **Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

#### **Objet**

**Cession d'un délaissé communal au lieu-dit Lanhellen à  
M. Christian ROBERT et Mme. Liliane ROPARS  
Approbation**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 mai 2016 portant déclassement de 2 délaissés communaux au lieu-dit Lanhellen,

Vu la demande d'acquisition de M. Christian ROBERT et de Mme. Liliane ROPARS en date du 12 août 2015,

Vu l'avis de France Domaine en date du 02 juillet 2015,

Il est proposé de céder les délaissés communaux suivants : portion A pour 139 m<sup>2</sup> et portion B pour 141 m<sup>2</sup>, soit au total 280 m<sup>2</sup> au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Le prix total de cession est de 840 €, les frais d'acte notarié et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

L'acte notarié devra indiquer les observations du commissaire enquêteur à savoir que l'évacuation des eaux naturelles ne soit pas empêchée par la surélévation du terrain ou par des constructions constituant un obstacle à l'écoulement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette cession de délaissés selon les modalités de la présente délibération.

.../...

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- d'approuver la cession de 2 délaissés communaux à M. Christian ROBERT et Mme. Liliane ROPARS au prix de 3 € le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte notarié et de géomètre étant à la charge des acquéreurs.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b> <b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND - Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC - Cécile LEFRESNE - Noël LUDE	
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p style="text-align: center;"><b>Objet</b> <b>Urbanisme – Cession d'un terrain</b> <b>Communal situé rue de Cornouaille -</b> <b>Approbation</b></p>
---

Vu l'avis du Service de France Domaine en date du 18 novembre 2015,

M. Le Maire propose à l'Assemblée de prendre connaissance de la demande d'acquisition faite par Monsieur et Madame Damien LE BOULC'H d'une partie d'un terrain communal cadastré en section BE n° 151 situé rue de Cornouaille d'une surface de 3 502 m<sup>2</sup>. Cette parcelle englobe une partie de la rue de Cornouaille qui devra passer dans le Domaine Public Communal.

S'agissant d'un délaissé, le prix de vente est fixé à 500 € (hors frais notariés) pour une surface d'environ de 2 737 m<sup>2</sup>.

Considérant la lettre d'accord de Monsieur et Madame Damien LE BOULC'H sur le prix de vente à 500 €,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un délaissé communal ne présentant aucune utilité pour la commune et classé en secteur N au Plan Local d'Urbanisme,

Il est proposé au Conseil Municipal de céder ce terrain selon les modalités de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :

- de vendre une partie du terrain cadastré en section BE n° 151 d'une surface d'environ 2 737 m<sup>2</sup> dans les conditions définies ci-dessus au prix de 500 € ;

- d'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes se rapportant à cette acquisition.

Les frais d'acte notarié et de bornage sont à la charge de la Commune étant donné que la rue de Cornouaille doit être intégrée dans le Domaine Public Communal.

**VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016
et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p style="text-align: center;"><b><u>Objet</u></b> <b><u>Expérimentation de la coupure de l'éclairage public route de Saint-Brieuc</u></b> <b><u>(face à la ZA de la Garenne)</u></b> <b><u>Approbation</u></b></p>
---

VU la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

VU le Décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses ;

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie ;

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue ;

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de couper l'éclairage public route de Saint-Brieuc du fait de la pollution lumineuse importante dans ce secteur étant donné que la ZA de la Garenne est éclairée toute la nuit, celle-ci apportant suffisamment de source lumineuse.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette proposition.

.../...

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE :

- de couper l'éclairage public route de Saint-Brieuc.

Un arrêté municipal viendra compléter cette délibération.

**VOTE**

<b>Pour</b>	<b>20</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT – Daniel CORNEE – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX – Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC – Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>1</b> : Noël LUDE



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016

et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

#### **Objet**

**Installations classées pour la protection de l'environnement soumise à autorisation**  
**Demande présentée par la SCEA Park Ty Francis au lieu-dit le Croasty sur la**  
**Commune de Maël-Carhaix**  
**Avis du Conseil Municipal**

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 24 mars 2016 portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'installation classée pour la protection de l'environnement soumis à autorisation,

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement soumis à autorisation présenté la SCEA Ty Francis ayant siège d'exploitation au lieu-dit Le Croasty à Maël-Carhaix en vue d'une extension de l'élevage avicole pour atteindre 56 000 emplacements (capacité actuelle de 25 000 poules pondeuses), la construction d'un poulailler et la mise à jour du plan de gestion des déjections.

Ce dossier est soumis à enquête publique pendant la période du 26 avril 2016 au 26 mai 2016 à la Mairie de MAËL-CARHAIX.

Le dossier soumis à l'enquête publique est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal doit exprimer un avis sur ce dossier.

Le Conseil Municipal peut prendre connaissance du résumé non technique de ce dossier en annexe.

.../...

Daniel CORNEE, rapporteur : il y a un manque d'information et de transparence concernant le devenir des fientes. D'autre part, on contraint l'agriculteur à augmenter le nombre de poules pondeuses pour un revenu qui au demeurant ne permet pas à ce dernier de vivre correctement car il s'agit d'une production à faible valeur ajoutée.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
EMET :

- un avis favorable.

### **VOTE**

<b>Pour</b>	<b>12</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Alain ROLLAND – Nolwenn BURLOT – Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Gérard LE GOÏC - Patrick NINAT - Serge MICHEL – Rachel OGIER – Noël LUDE -
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>9</b> : Réjane BOSCHER – Daniel CORNEE – Hervé GUILLOUX – Annick TURMEL – Michèle FRANCOIS – Kathleen ELLIS – David ISABEL - Raymond GELEOC – Cécile LEFRESNE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>
Titulaires : 23

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 13/05/2016

et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

#### **PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

#### **ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

<p><b><u>Objet</u></b> <b><u>Coupe d'amélioration de la parcelle n° 2 du Bois de Kerbeskont</u></b> <b><u>Approbation</u></b></p>
---

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan d'Aménagement Forestier de la forêt communale de Rostrenen, le Bois de Kerbeskont, prévoit une coupe d'amélioration, située en parcelle n° 2, d'une surface de 5 hectares.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- demande aux services de l'Office National des Forêts :
  - d'effectuer le martelage de la parcelle n° 2 de la forêt communale de Rostrenen,
  - de proposer les bois martelés à la vente en menus produits pour un volume estimé à 90 stères.

#### **VOTE**

**Approbation à l'unanimité des membres présents**

<b>Pour</b>	<b>21</b> : Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND - Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE - Albert REGAN - Brigitte LE GALL - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - Rachel OGIER - David ISABEL - Raymond GELEOC - Cécile LEFRESNE - Noël LUDE
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROSTRENEN

<b>Nombre de membres</b>	
Titulaires : 23	

<b>Nombre de votants</b>	
Présents	Procurations
19	2

<b>Date de la convocation</b>
04 mai 2016

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le 13/05/2016

et publication le 13/05/2016

L'an deux mille seize, le 11 mai à 20 h 00,  
Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de  
ROSTRENEN en séance publique sous la Présidence de  
M. Jean-Paul LE BOËDEC, Maire de Rostrenen.

**ETAIENT PRESENTS :**

Jean-Paul LE BOËDEC - Réjane BOSCHER - Alain ROLLAND -  
Nolwenn BURLOT - Daniel CORNEE - Annick LE MEHAUTE Albert  
REGAN - Christian CORVELLER - Annick TURMEL - Hervé  
GUILLOUX - Michèle FRANCOIS - Gérard LE GOÏC - Kathleen  
ELLIS - Patrick NINAT - Serge MICHEL - David ISABEL - Raymond  
GELEOC - Cécile LEFRESNE -  
Noël LUDE

**PROCURATIONS :**

Brigitte LE GALL à Albert REGAN  
Rachel OGIER à Jean-Paul LE BOËDEC

**ABSENTS :**

Myriam DAVID - Tomasz TROCHOWSKI

**Secrétaire de séance :** Annick TURMEL

---

**Objet**  
**Rapport d'information**  
**Décisions du Maire**  
**Délégation au sens de l'article**  
**L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Décision n° 3/2016 :**

Acquisition d'un tractopelle de marque CATERPILLAR pour les services techniques  
municipaux à MS Equipement pour le prix de 101 400 € T.T.C.

**Décision n° 4/2016 :**

Le programme de voirie 2016 a été attribué de la manière suivante :

- Le lot n° 1 Enrobé à chaud à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 111 740,40 €  
T.T.C,
- Le lot n° 2 Bicoche - PATA à l'entreprise COLAS pour un montant de  
18 900,00 € T.T.C.